



ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 74 (dont 12 procurations)

N°5 A/

OBJET :

DEVELOPPEMENT
DURABLE

RAPPORT 2019

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 31 JUIL. 2020

Publiée ou notifiée
le : 31 JUIL. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilynne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETERY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment ses compétences en matière de développement durable,

Vu la loi portant engagement national pour l'environnement en date du 12 juillet 2010 et notamment, son article 255 instaurant l'obligation pour les EPCI de plus de 50 000 habitants de réaliser un rapport d'activité sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable,

Vu le décret du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août définissant les modalités de mise en œuvre de ce rapport,

Vu la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiant pour l'exercice 2020, les règles relatives aux délais applicables au débat d'orientations budgétaires et en matière d'adoption du budget, en supprimant notamment les délais maximaux entre la tenue dudit débat et le vote du budget, mais également en suspendant l'application des délais spécifiques de transmission du budget préalablement à son examen,

Vu la délibération n°5 D/ du 23 juillet 2020 prenant acte du débat d'orientations budgétaires et le débat qui s'y rapporte,

Vu le document annexé à la convocation et au présent rapport :

- Débat sur le rapport du développement durable 2019.

Considérant que le rapport doit être présenté au conseil communautaire préalablement au débat d'orientations budgétaires,

Oui l'exposé sur le rapport du développement durable présenté par Monsieur le Président.

Le Conseil Communautaire ayant débattu,

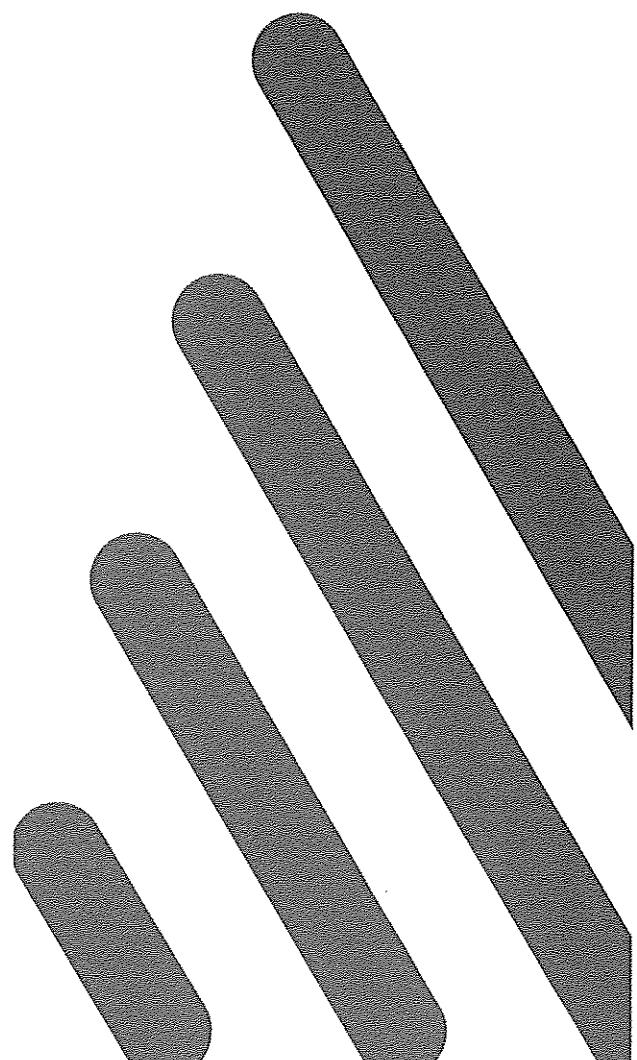
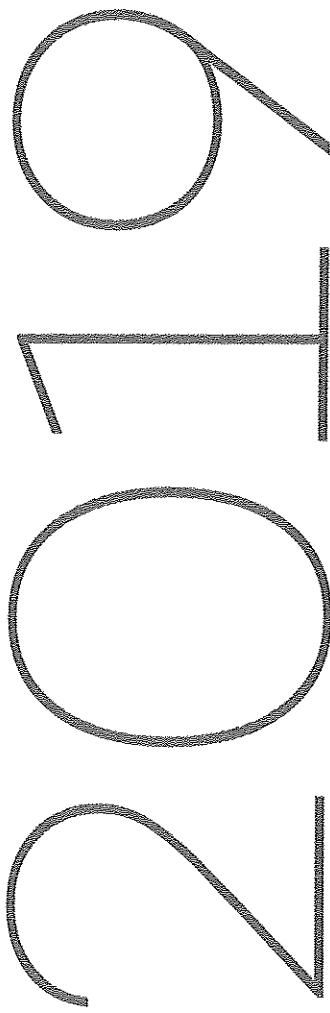
Prend acte.

Le rapport sur le développement durable 2019 (et le document ci-annexé à la présente délibération) sera transmis à Mme la Sous-Préfète de Vichy et Madame la Trésorière Principale de Vichy.

Fait et délibéré, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 juillet 2020.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le President,
Frédéric AGUILERA

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE VICHY COMMUNAUTÉ



Alors que Vichy Communauté est arrivée au terme de 6 années de mandat (2014-2019), ce rapport se focalisera sur les points marquants de cette dernière année au regard de l'avancement du projet territorial 2015-2025. L'année 2019 aura permis de finaliser des actions d'aménagement et d'équipement d'ampleur portées par le projet d'agglomération telles que le renouvellement urbain du quartier de Presles-Darcins, habitat, quartier et mobilité urbaine entièrement renovés dans un code paysager faisant la part belle au cours d'eau qui le longe : le Sichon et auxquels est venu s'ajouter un équipement structurant : le Conservatoire de Musique intercommunal, rénovation complète d'un ancien bâtiment du lycée. C'est également l'extension du réseau des mobilités douces en cœur d'agglomération, le décloisonnement de l'action sociale et de santé avec le nouveau Centre Local de Santé. Sans oublier la poursuite des engagements pris à travers TEPOS de contribuer à la transition énergétique et écologique, à financer la révision du Plan Climat Air Energie Territorial en cours de finalisation du Contrat territorial des affluents de l'Ailler ou du Projet Alimentaire Territorial, tous lancés en 2018 et déployés en 2019...

Cette fin de mandat est le moment propice pour se réinterroger plus largement en matière de développement soutenable à l'échelle d'un territoire : en quel économie circulaire réinterroge nos pratiques localement et quelle pourrait être une démarche d'amélioration continue, à l'heure où émergent ici et là des pratiques nouvelles face à l'adaptation au changement ?

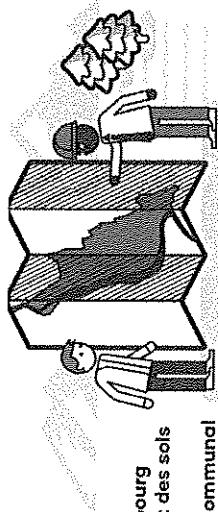
COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES ET DE TERRITOIRE – ÉPANOISSEMENT DE TOUS

BILAN RÉGLEMENTAIRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Osez 3 : « Pour un territoire décarboné »

Dès lors son adoption en 2013, quelle est le niveau en compatibilité des 23 PLU de Vichy Val d'Allier ?
16 procédures ont été menées à terme et 2 procédures ont été achevées en 2019 (Billy et Cusset)

URBANISME ET AMÉNAGEMENT



- Reconquête centre-ville / centre-bourg
- Instruction d'autorisations du droit des sols
- Planification : PLU, PLUi, SCoT
- Règlement local de publicité intercommunal

La maîtrise de l'étalement urbain

Les objectifs de réduction de la consommation d'espace vont au-delà du cadre défini par le SCoT. 553 hectares de zones constructibles ont été rendus aux zones agricoles et naturelles représentant 40% d'effort sur les seules zones d'urbaniser « habitat ». Au terme des révisions, ce sont plus de 800 hectares qui seront déclassés. Ces réductions conjuguées aux objectifs de densité traduits dans les Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) conduisent à réduire la croissance de l'urbanisation.

Ces espaces non constructibles, un atout pour le territoire (paysage, biodiversité) et la trame verte et bleue sont aujourd'hui protégés par les PLU sur le territoire ex-VVA

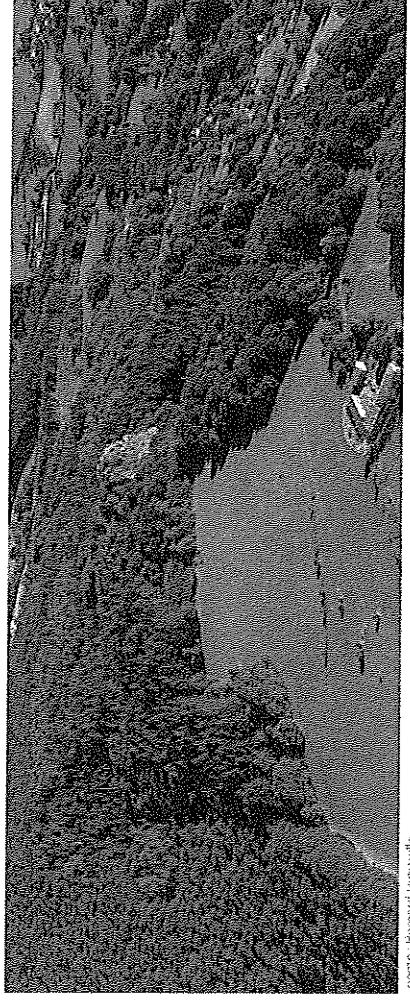
Le cœur des projets de PLU comportent tous des opérations d'aménagement de plus grande qualité : qualité de l'environnement et des espaces publics, gestion de l'eau, mobilités douces et qualité urbaine et architecturale sont définis. Les élus ont préservé le foncier considéré comme stratégique et susceptible de participer à la vie sociale de la commune (proximité des équipements, commerces). La mise en compatibilité des PLU de ces 23 communes arrivant presque à terme, on constate que les principes du SCoT imprégnent positivement ces nouveaux documents. Les axes forts comme l'affirmation de l'emprise territoriale, la nécessité de travailler prioritairement sur les tissus urbains existants et de localiser les nouveaux projets de développement au plus près des équipements sont aujourd'hui consensus. La revitalisation des centres ville/bourg s'est inscrite récemment au cœur des politiques mises en place pour l'agglomération confirmant ainsi les attentes du SCoT et l'essor sort entrouvert une application opérationnelle à venir.

PLUi de la Montagne Bourbonnaise

En juin 2019 les élus ont débattu des orientations générées du PLUi de la Montagne Bourbonnaise (15 communes de l'ex CCMB) et arrêté le projet en décembre pour une approbation courant 2020

Ce document de planification met l'accent sur :

- **La création d'un contexte favorable au maintien et à l'accueil de nouveaux habitants**, de préférence par voie de renouvellement urbain en centre-bourg et possible changement de destination des bâtiments agricoles non occupés
- **La préservation des ressources du territoire** : le soutien de l'activité agricole et le développement de la filière bois dans le respect de la biodiversité, dont la trame verte et bleue constitue la base de l'agriculture en aménagement (forêts présumées anciennes, cours d'eau, zones humides)
- **Le tourisme vert** (et le développement du sport).



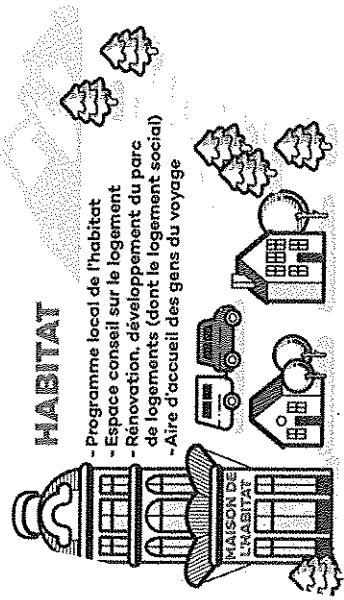
Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal ont été débattues en conseil de septembre puis le projet de RLPI a été arrêté en décembre ; son approbation est envisagée pour juin 2020. L'objectif d'un RLPI est de consigner la liberté d'affichage avec la protection de l'environnement en réduisant notamment l'impact de la publicité sur le paysage et le cadre de vie. Aujourd'hui 85% des dispositifs publicitaires du territoire sont non-conformes aux règles du futur RLPI. Le projet de RLPI entend donc :

- Privilégier la lisibilité des vises sur la nature depuis les espaces agglomérés et limiter l'impact visuel des supports dans les paysages urbains
- Imposer des restrictions fortes sur l'affichage publicitaire en réduisant les formats d'affichages passants de 12m² à 6m² sur les secteurs soumis à pression
- Mettre un terme à la surcharge d'informations en agissant sur l'affichage publicitaire et sur les surfaces d'enseignes en zones commerciales
- Préserver les centres villes de l'affichage publicitaire et réguler la présence des enseignes pour retrouver un rapport déchiré adapté aux déplacements en modes doux
- Concilier l'enracinement des lieux, les enjeux de sécurité routière et la régulation des consommations énergétiques des dispositifs numériques

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (2020-2025)

Le deuxième programme Local de l'Habitat (PLH) a été adopté le 05 décembre 2019 par la communauté d'agglomération Le programme (2020-2025) est fondé sur un axe stratégique : la renouvellement de l'habitat dans le centre-ville et les centres-bourgs.



Quelques chiffres clés concernant le logement dans l'agglomération :

- 52 636 logements, dont 41 287 résidences principales et 50% de propriétaires occupants.
- 7 432 logements vacants (14%), dont la moitié date d'avant 1945.
- 11 285 locataires du parc privé et 4 524 locataires du parc HLM
- 4,0% de personnes seules en cœur urbain (contre 15% de familles)

Le PLH a pour objectifs de :

- Produire 365 logements par an, en accentuant le renouvellement urbain
- Répartir de manière équilibrée cette offre nouvelle de logements (selon le SCOT) : 50% sur le cœur urbain, 15% sur les pôles d'équilibre et 35% sur les pôles de proximité
- Développer des programmes neufs en cœur urbain de nature à sécuriser les jeunes ménages des classes moyennes.

Cette nouvelle politique du logement c'est également une politique sociale en faveur des ménages modestes, qui prévoit de renforcer l'offre de logements abordables, qui continuera d'accompagner les organismes HLM dans la réhabilitation de leur patrimoine et investissant dans les quartiers prioritaires de la ville comme dans le quartier de Presles afin d'en renouveler l'image. La lutte contre l'habitat niché et la précarité énergétique continuent d'être des priorités fortes de Vichy Communauté. Budget : 18 M d'€ sur 6 ans (1 M d'€ par an par Vichy Communauté).

Les Gérations Programées d'Amélioration de l'Habitat (GPAH) ont pour but d'accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur logement. Cet accompagnement se caractérise par une expertise technique gratuite et un soutien financier pouvant atteindre jusqu'à 80% du montant global des travaux pour les ménages les plus modestes. Un dispositif plus interventionniste lancé contre les logements vus indignes, qui créent de la vacance et une fragilité sociale. 5 secteurs prioritaires définis sur Vichy, Cusset, Belleneuve/Ailler, Saint-Germain-des-Fossés, Le Moyen-de-Montagne et Le Vernet.

Le 5 décembre, le conseil communautaire a approuvé le prolongement jusqu'en 2024 des opérations déployées sur le territoire. Les conventions signées le 17 décembre 2019 avec l'ANAH et le Département de l'Allier scellent un engagement financier sur 5 ans, de 13 millions d'euros en faveur de la rénovation de ce parc privé (établir près de 950 logements).

Les nouvelles OPAH (2020-2024) ont ajouté à leurs objectifs qualitatifs notamment de lutter contre la précarité énergétique chez les propriétaires occupants et d'adopter le pari vers la partie d'autonomie.

Gens du voyage

Le phénomène de sédentarisation des gens du voyage tend à croître depuis quelques années dans l'agglomération de Vichy. Cet enracinement territorial s'accompagne d'une montée préoccupante de la précarité et de l'habitat indigne. En 2019, une Mission de Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale est lancée afin de trouver des solutions de logement aux 15 familles installées dans la Boucle des îles. La mission se décompose en trois phases :

- Phase 1 (tranche ferme), mise à jour du diagnostic social et identification des besoins de logement
- Phase 2 (tranche ferme), élaboration d'une stratégie de relégement et d'un plan d'actions remédiant à la sédentarisation des gens du voyage dans la Boucle des îles.
- Phase 3 (tranche conditionnelle), assistance à la maitrise d'œuvre pour la mise en œuvre du plan d'actions

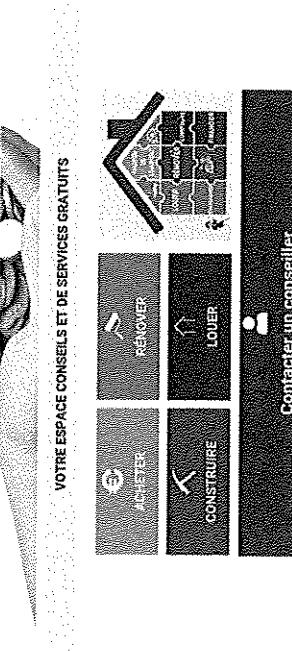
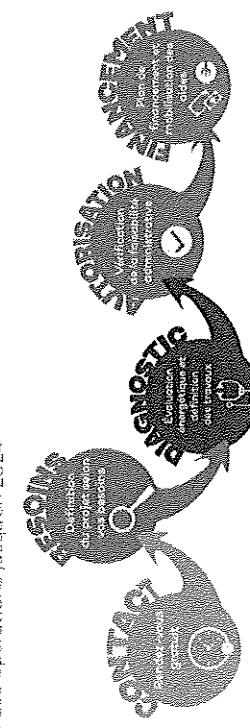
Maison de l'habitat

Lieu d'information et de conseils gratuits pour l'ensemble de la population du territoire, elle comprend notamment la PTRE qui a pris tout son essor en 2019. En 2019, Vichy Communauté a créé un site internet <http://rebitot.vichy-communaute.fr/>



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Poursuite des opérations jusqu'en 2024



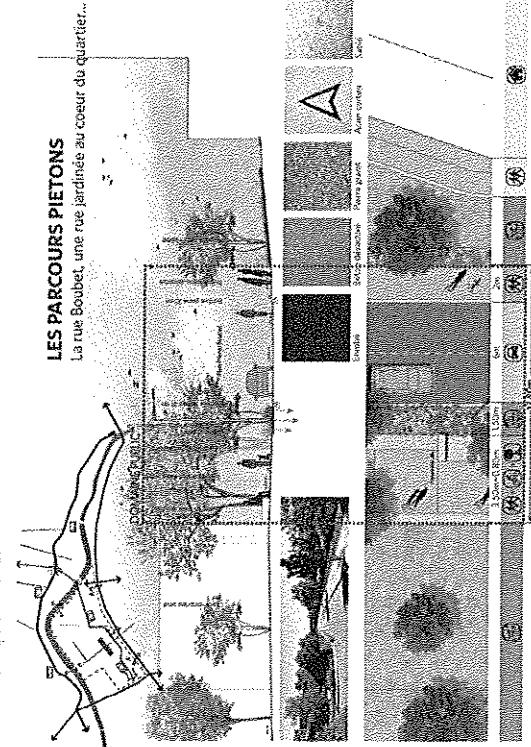
LA MAISON DE L'HABITAT

RÉNOVATION URBAINE PRESLES-D'ARCINS (2017-2021)

Le programme de renouvellement urbain du quartier de Presles-D'arcins sur Cusset et situé au cœur de Vichy Communauté, s'est poursuivi en 2019.

Pour aboutir à la totale mutation du quartier de Presles dont les travaux ont débuté en 2018 le chantier officie ses ambitions : améliorer les conditions de vie des habitants et valoriser le cœur urbain de l'agglomération, en simplifiant la connexion du Quartier au reste de la Ville mais aussi aux équipements situés à proximité : lycée, gare et hôpital.

En 2019 ont eu lieu les démolitions des bâtiments S, IS et M, parallèlement les tours H, F et K ainsi que les bâtiments A, B, C, D et E ont bénéficié d'un large programme de réhabilitations visant notamment l'obtention du label BBC rénovation. Du point de vue des espaces publics, la placeette de l'école a été réaménagée facilitant l'accès aux équipements. La rue Boubet est devenue une rue jardinière, accompagnée d'un aménagement pour deux rues débouchant sur la nouvelle place publique réservée aux modes doux et qui enjambe le Sichon, facilitant l'accès au centre commercial. Les travaux sont réalisés en garantissant une gestion alternative des écluses pluviales et avec des matériaux très qualitatifs.



LES PARCOURS PIÉTONS

La rue Boubet, une rue jardinière au cœur du quartier...

l'eau

l'énergie

la mobilité

la biodiversité

la culture

la santé

l'emploi

la citoyenneté

la sécurité

la qualité de vie

l'écologie

l'innovation

l'art

l'identité

l'avenir

En 2019, les thèmes de ces projets se déclinent à trois.

L'environnement (Réseau d'Education Prioritaire) :

l'eau, une action pour 300 élèves de la maternelle Petite Section à la 6ème (collège Jules Ferry, écoles P.Bert, P.Coulon, Seigné Lefèvre, Alsace).

Coût de l'action 17 100 €

Subvention accordée : ETAT (CGET) : 3 000 €

la petite école sera dès lors dotée d'un espace dédié pour les modes doux. Dans les parcs une belle île en béton désactivée est réalisée et servira pour la desserte des jeux.

La réalisation de l'ensemble des aménagements permet à la ligne de bus 4, qui est 100% électrique, de desservir le cœur du quartier dès 2019.

Enfin, au cœur du quartier le parc de Presles a bénéficié d'un vaste programme de plantation qui se poursuivra dans un second temps, avec les aménagements programmés pour 2021 le long du Sichon.

Vichy CG : 1 500 €

photo : Ann-Sophie

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La signature du CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

en octobre 2019 a ouvert des perspectives nouvelles ou territoriales en matière d'accès aux soins, de sensibilisation et d'accompagnement de la population en matière de prévention (dimensions sociales et environnementales). Ce contrat d'une durée de 4 ans, rapproche notamment l'Agence Régionale de Santé du territoire et vise à compléter les autres dispositifs en place depuis plusieurs années.

CONTRAT DE VILLE

Les politiques publiques qui soutiennent l'activité sociale et culturelle sont souvent encadrées par des dispositifs contractuels à l'instar du « Contrat de Ville » qui réunit Etat, Département et Etobissé en public de coopération intercommunale dans un triple objectif : de cohésion sociale (famille, inter-générations, citoyenneté) ; d'amélioration du cadre de vie (équipements, mobilité, activités d'un quartier...) ; de développement économique et de temple sur le territoire communautaire en direction des plus jeunes (critères aidés, entrepreneuriat...).

L'ambition du Contrat de ville de l'agglomération vichyssoise est de développer une dynamique de territoire à travers la réalisation de projets initiés par la population.

Le programme annuel 2019 établie en partenariat avec l'Etat et l'ensemble des acteurs locaux, est constitué de 47 projets dont 12 nouveaux. Ces projets ont été portés par des associations, des collectivités, l'Education Nationale et Vichy Communauté. Les porteurs de projets ont bénéficié de subventions d'un montant total de 95 558 € de la part de l'Etat (CGET), Vichy Communauté a mobilisé 38 000 € en fonctionnement et avait prévu de mobiliser 120 000 € en accompagnement d'opérations d'investissement au bénéfice des quartiers prioritaires (non utilisés faute de projets déposés).

En 2019, les thèmes de ces projets se déclinent à trois.

L'environnement (Réseau d'Education Prioritaire) :

l'eau, une action pour 300 élèves de la maternelle Petite Section à la 6ème (collège Jules Ferry, écoles P.Bert, P.Coulon, Seigné Lefèvre, Alsace).

Coût de l'action 17 100 €

Subvention accordée : ETAT (CGET) : 3 000 €

la petite école sera dès lors dotée d'un espace dédié pour les modes doux. Dans les parcs une belle île en béton désactivée est réalisée et servira pour la desserte des jeux.

La réalisation de l'ensemble des aménagements permet à la ligne de bus 4, qui est 100% électrique, de desservir le cœur du quartier dès 2019.

Enfin, au cœur du quartier le parc de Presles a bénéficié d'un vaste programme de plantation qui se poursuivra dans un second temps, avec les aménagements programmés pour 2021 le long du Sichon.

Vichy CG : 1 500 €

photo : Ann-Sophie

La santé (pôle de Santé Publique SANTE) : prévention dentaire

- Coût de l'action: 10 100 €
Subvention accordée : Vichy / Co. 3 000 €
- Coût de l'action : 4 500 €
Subvention accordée : ETAT (CGET) : 7 000 €

L'interculturalité et l'accueil de migrants : partage de pratiques et d'activités d'e studione

- Coût de l'action : 10 400 €
Subvention accordée : Vichy communauté (ingénierie, pôle universitaire)

L'activité de loisirs (sport, culture) pour des publics fragiles : une action pour 30 personnes de tout âge.

- Coût de l'action: 19 500 €
Subvention accordée : ETAT (CGET) : 2 500 €

Le patrimoine culturel (Réseau d'Education Pratique) : à visiter et événementiel partagé en fin d'année

- mée, réseau (Landon, Giraudoux, Lucie Autranc) : 450 élèves et 900 parents.

Coût de l'action: 15 740 €

Subvention accordée : ETAT (CGET) : 6 000 €

La musique (intervenant scolaire et spectacle) auprès des écoles Lucie Autranc, Jean Zay et Jean

Giraudoux

Coût de l'action : 8 000 €

Subvention accordée : ETAT (CGET) : 2 000 €

Tous en scène ! (REP) : enfants et parents aux spectacles et en ateliers ; action pour 150 REP (issus des écoles REP) et 6ème et 300 parents.

Coût de l'action: 15 980 €

Subvention accordée : ETAT (CGET) : 3 000 €

Le Droit des Femmes (groupe de parole) : débats et spectacles ; action prévue de 20 à 40 personnes en participation active

Coût de l'action : 8 600 €

Subvention accordée : ETAT (CGET) : 2 200 €

La citoyenneté (vie publique locale et nationale, démocratie associatif) : action pour le Conseil communal des jeunes et des membres du conseil citoyen Prestes-Arche.

Coût de l'action: 11 626 €

Subvention accordée : Vichy Communauté : 1 000 €

DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Au Contrat de Ville s'ajoute l'aide apportée en 2019 par Vichy Communauté à travers son dispositif de Développement Social Urbain :

- 3 structures associatives soutenues ou bénéficiant des populations les plus en difficulté pour un budget de 60 260 €
- La téléassistance au bénéfice des personnes âgées de la Montagne bourbonnaise (13 000 €)
- Le déploiement de l'action de l'épicerie solidaire de Vichy sur d'autres communes du territoire de l'aggloénération.

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI (PLIE)

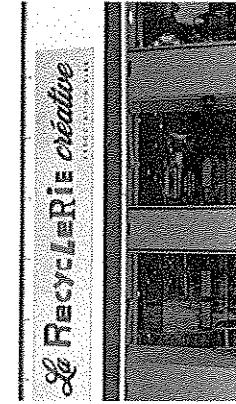
Le Plan Local pour l'insertion par l'emploi porté par l'Emploi porté par Vichy Communauté accompagne les publics les plus éloignés de l'emploi. Plus spécifiquement, en matière d'aide à l'investissement, la construction de la maison passive à destination de Jardin de Cossagne à Aronnes s'est terminée en 2019 et a permis de mieux accueillir l'ensemble des salariés, à proximité des jardins de culture biologiques de l'association Subvention : 430 000 €.

Cinq chantiers d'insertion sur le territoire

Un plateau local pour l'insertion par l'emploi porté par Vichy Communauté accompagne les publics les plus éloignés de l'emploi. Plus spécifiquement, en matière d'aide à l'investissement, la construction de la maison passive à destination de Jardin de Cossagne à Aronnes s'est terminée en 2019 et a permis de mieux accueillir l'ensemble des salariés, à proximité des jardins de culture biologiques de l'association Subvention : 430 000 €.

Ouverture d'une entreprise d'insertion

La Boutique Creative située en centre-ville, met en valeur les plus beaux objets que la Recyclerie collecte. Cette entreprise d'insertion complète l'offre d'insertion sur le territoire par une meilleure intégration des salariés dans le monde du travail. Subvention de 500€ par ETP et une aide à l'investissement pour l'acquisition de l'enseigne.



Chantier itinérant de valorisation du petit patrimoine

Un groupe de 10 salariés en CDI d'insertion est intervenu à St Yorre pour un curage de bâtiment, à la Chapelle pour des travaux de réhabilitation d'un mur, à St Germain-des-Fossés, du Moyen-de-Montagne, etc. sur des sites d'intérêt communautaires.



MOBILITÉ DURABLE

Pour compléter, durant plusieurs séances, une vingtaine de salariés intégrés dans les structures de l'AE ont participé à des ateliers d'inclusion numérique. Ces structures d'insertion par l'activité économique devront de plus en plus trouver des équilibres financiers (30% de leur activité) malgré les aides publiques et rencontrer des difficultés financières récurrentes. Une réflexion a été lancée sur la mutualisation des fonctions supports afin de dégager des rentables marges de manœuvre. Si l'en constate une gestion soigne des structures et des marges d'économie minimales, des possibilités d'amélioration existent, toutefois, en matière d'accompagnement socio-professionnel. Egoslement, la réflexion a débouché sur le projet d'un site internet et d'une application smartphone, mutualisées entre les structures.

Des clauses d'insertion dans les marchés publics

Dèsormais tous les marchés publics de l'agglomération intègrent une clause d'insertion sociale. Ainsi sur des 30 000 H de travail effectuées par des personnes relevant de l'insertion par l'activité économique sur les chantiers de réhabilitation de la rive gauche de l'Allier (Boucle des îles) et de la construction du Conservatoire de Musique d'Agglomération.

AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Financement d'un poste de chargée relation-entreprise mutualisé permettant de mettre en relation les entreprises et les chantiers d'insertion.

Siel	Emploi Développement Durable	Immersion		Placement en entreprise	
		CDD	CDD+6 MOIS	CDD+6 MOIS	CDD-6 MOIS
Jardin de Coagne	2	3	3	1	6
Avenir	1	0	3	1	6
Total	31	1	5	1	14

(40 offres d'emploi ont été proposées)

Le forum apprentissage

Avec 37 partenaires « emploi-formation-orientation » des jeunes : il a regroupé 198 jeunes ; 175 offres en contrat d'apprentissage et 17 en contrat de professionnalisation ont été conclues. L'école entreprise Nov'Everts pourraient son action avec la création de filtres de promotion pour différents partenaires Subvention : 32 000€

Au titre de l'économie sociale et solidaire

Aide à la création d'entreprise, garanties d'emprunt et des prêts complémentaires aux banques ; financement des encadrants, location pour une soirée musicale de vélos et cyclomoteurs, Subvention : 24 100 €

Qu'ils soient professionnels ou personnels, les déplacements se sont énormément développés et continuent de le faire sur notre territoire. La mobilité constitue donc un élément essentiel de cohésion sociale et territoriale.

L'ergie est d'apporter des solutions de mobilité fiables et efficaces aux habitants de l'agglomération. La Politique Globale des Déplacements (PGD), volet mobilité du SCCR, vise à proposer des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture. Celle-ci est en effet un contributeur important aux émissions de GES du territoire, alors que le bus, le vélo et la marche à pied sont parfois beaucoup plus adaptés et économiques que la voiture.

Entre espaces urbains et périurbains, les besoins de mobilité sont différents. En secteur périurbain et rural, il faut veiller à bien articuler urbanisme et déplacement pour rendre la voiture moins indispensable.

En 2019, 5 actions référencées dans la p3C ont été développées :

- Action n° 1 « Améliorer la desserte et la vitesse commerciale du réseau de bus Mobivie » notamment sur la ligne A à la faveur de la desserte du quartier de Presles récemment rétrogradé.
- Action n° 4 « Rendre le réseau Mobivie accessible aux PMR » : le dernier arrêt prioritaire (et quasi) du Schéma Directeur Agenda Programmé (SDAP) a été adapté à la faveur du réaménagement du Square Albert 1er. Le réseau de bus MOBIVIE est donc désormais accessible au sens de la loi.
- Action n° 8 « Déployer des itinéraires cyclables planifiés » par le Plan vélo adopté en 2016, qui est constitué de 2 familles d'actions.
 - Aménagement urbains dédiés à la pratique du vélo
 - Measures incitatives à la pratique du véloDans le cadre ce plan, les aménagements cyclables ont été cartographiés
- Action n° 9 « Développer les services en faveur des cyclistes » : la flotte existante VIVELO se répartit en stations de location en libre-service 7/7 et 24h/24, dont 4 à Vichy et une à Ousset, pour améliorer la desserte entre les deux coeurs de ville (et à hauteur de la cité de Presles et du lycée Alibert (Londres)). Elle repose sur l'utilisation d'une application smartphone digitalisée pour le déblocage des vélos et le paiement.

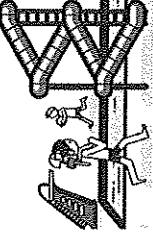
MOBILITÉS

- Autorité organisatrice des mobilités
- Réseau de bus urbain Mobivie
- Une ligne régulière en direction de la Montagne Bourbonnaises
- Expérimentation de nouveaux modes (navette autonome)
- Transport à la demande, Mobivolt
- Transport scolaire
- Vélos en location

SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les services à la population sociaux, culturels et sportifs proposent davantage de services en ligne tout en poursuivant la réduction de leur empreinte carbone...



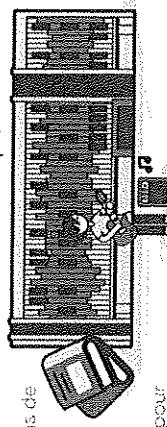
L'énergie énergétique des installations sportives a été identifiée lors du diagnostic initié par la démarche nationale « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », en 2015 et s'est traduit par la réalisation de travaux, poursuivis en 2019.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

CULTURE

Médiathèque universitaire de l'Orangerie

- Enquêtes papier de satisfaction des étudiants pour les formations documentaires uniquement en ligne
- Utilisation de gobelets réutilisables pour les animations de la médiathèque



Ouverture du nouveau Conservatoire de Musique

- Ex-bâtiment du lycée qui a été entièrement rénové pour remplacer 2 écoles de musique communales dévouées des passerelles énergétiques, il est connecté à la chaufferie bois du réseau de chaleur du quartier de Presles (y compris le lycée).
Coût : 545 M € HT

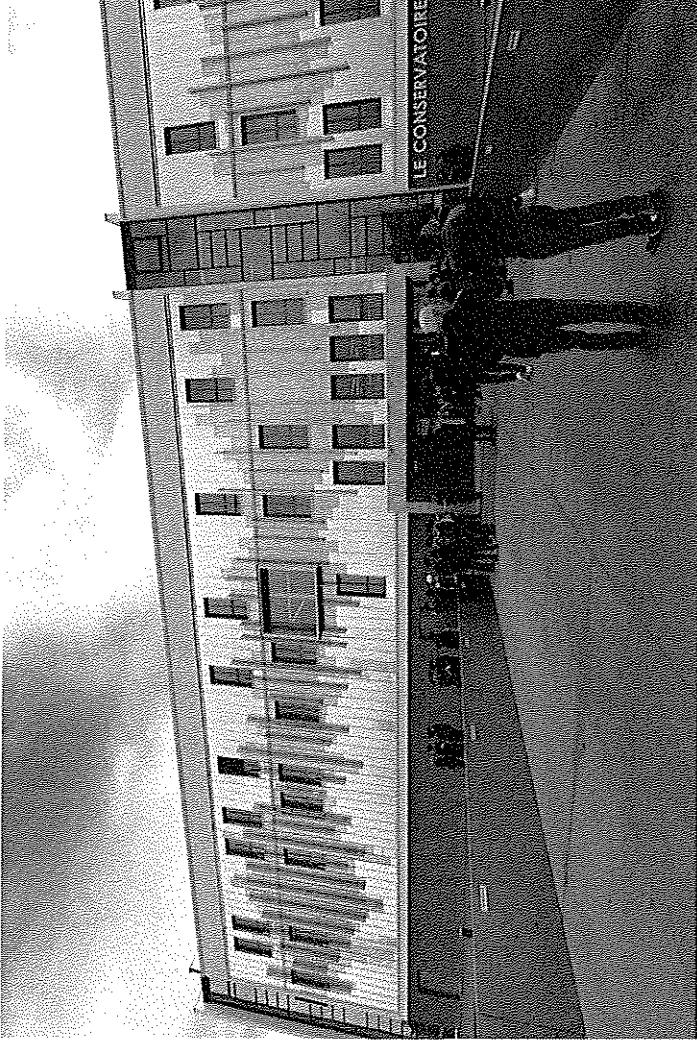


photo : P. Linc, Jardins de la Performance.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Stade Aquatique

- Installation sur le parking des cabines en panneaux photovoltaïques avec objectif d'autosuffisance
- Utilisation de produits d'entretien à la norme « Ecocert » pour 95% de nos produits (seulement 2 produits non certifiés)

Piscine de St Germain-des-Fossés

- Remplacement de la moquette solaire
Coût d'investissement 16 000 €

Piscine de Cusset

- Passage en LED sur la totalité des éclairages (vestiaires, bassin)
Coût d'investissement 15 000 €
Remplacement de l'armoire électrique du déchirermeteur (museau aux normes et remplacement par un équipement moins énergivore)
Coût d'investissement 8 000 €



photo : P. Linc, Jardins de la Performance.

Palais des Sports Pierre Coulon

- Remplacement de l'éclairage de la salle A - Passage en Led (amélioration de la performance de l'éclairage sportif du terrain de Basket Ball et réduction de la consommation électrique)
Coût : 211 185,55 € TTC



photo : P. Linc, Jardins de la Performance.

COMMUNICATION

COMMUNICATION INTERNE

Vichy Communauté à Particularément développé son outil interne à destination de ses agents.

Visites pédagogiques autour de grands projets

- Animations par les responsables des sites et/ou chefs de projets (volontier les chantiers, actions et chefs de projets – favoriser le sentiment d'appartenance à Vichy Communauté) Station dépuration (4 juin 2019) : sensibilisation à toute la chaîne de traitement des eaux usées et aux actions mises en place en matière de développement durable Stade Aquatique (28 mai 2019) : installations techniques et bornières photovoltaïques 2 visites du chantier d'aménagement des berges de la rive gauche du lac d'Allier (29 novembre 2018 et 9 mai 2019) : globalité du chantier, prévention des inondations, choix d'aménagements responsables... Au total, plus de 100 agents informés et sensibilisés par ces visites

Campagne de communication interne sur l'égalité professionnelle

- Égalité femmes - hommes « à seulement 2 lettres du cliché ! » : à la suite du questionnaire en ligne fin 2018, campagne d'affichage et distribution de 1000 gobelets réutilisables (bleus pour les femmes et roses pour les hommes) Coût : 4,68 € TTC (fournisseur local)

Mise en ligne du nouveau site Intranet

- Lancé en septembre avec, notamment, supports Ressources Humaines et actualité de la collectivité Coût : 35 264,40 € TTC (garantie 12 premiers mois comprise) Accompagnement et sensibilisation des agents aux outils numériques 7 interventions pour 120 agents

Création interne d'une nouvelle newsletter

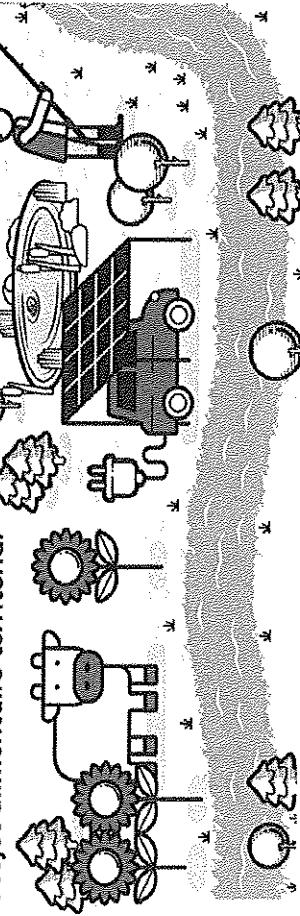
- Elle est envoyée directement dans le corps de mail avec liens hypertexte, pour favoriser les renvois vers l'intranet plutôt qu'un téléchargement de pièce(s) jointe(s) ou via un lien cloud de fichiers déposant le Mo

COMMUNICATION EXTERNE

- Création graphique sans applet, recours à du papier PEFC et aux outils dématérialisés
- Forte communication numérique, réseaux sociaux, sites internet (création du site habitat en 2019)
- Guide des producteurs locaux (Service PAT)
- Communication sur les mobilités douces et les actions portées par les services transition énergétique environnement, PAT (associés citoyennes l'énergie, Fêtes de la récup, Watty à l'école, Concours TEPOS, Forum PAT, partenaires, etc.)
- Forte incitation à proposer des cérémonies et manifestations écoresponsables.
- Articles et communiqués de presse sur toutes les actions développement durable

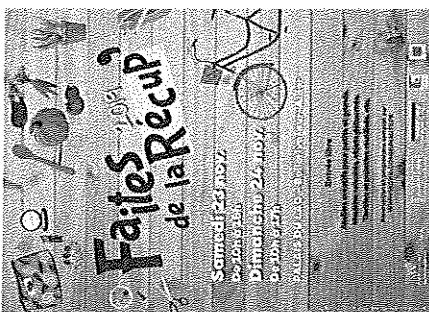
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Territoire à énergie positive
- Soutien à la production d'énergies renouvelables
- Gemapi : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Espaces naturels sensibles
- Mise en valeur et sensibilisation à l'environnement des Monts de la Madeleine, Natura 2000
- Schéma directeur pour le bois
- Projet alimentaire territorial



PRÉSÉRATION BIODIVERSITÉ, MILIEUX, HABITATS

LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Depuis 2015, la loi de Transition énergétique a fixé des objectifs dont une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de diviser par 4 les GES en 2050 (facteur 4) ; une réduction de 50% de la consommation d'énergie à l'horizon 2050.
- Pour sa part, Vichy Communauté est engagée dans une démarche TEPos avec l'objectif d'ici 2050 de réduire de moitié ses consommations énergétiques et de couvrir l'ensemble des besoins par les énergies renouvelables. Elle poursuit l'élaboration de son PCAET en partenariat avec le SDDE03 qui coordonne la démarche à l'échelle départementale.

MOBILISER LES RESSOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

- La production d'énergie renouvelable actuelle sur le territoire est estimée à 310 GWh/an, soit environ 17% des consommations du territoire. Cette production repose pour plus de moitié sur le bois énergie mobilisé principalement pour la chauffage ; suivent éoliennes (18%), barrage sur la Besbre (10%) et énergies solaires photovoltaïque et thermique (2%). Extrait rapport TEPos, Explicit, 2017
- Le potentiel total de développement identifié sur le territoire est de 1 400 GWh/an soit les ¾ des consommations énergétiques actuelles du territoire. Il repose à près de 80% sur la production électrique et 20% sur la production thermique, soit par ordre d'importance : l'énergie solaire, énergie thermique à isolier, le bois énergie et enfin l'hydraulique.

Energie solaire

- Mise en service d'installations photovoltaïques en autoconsommation au Stade aquatique de Bellérive-sur-Allier en juillet.
Coût : 810 35,3 € (60% par Vichy Communauté).
- Soutien à la création de la Soc Coop TOUT pour le développement citoyen de l'énergie photovoltaïque : état réalisé du potentiel de bâtiments publics par commune.
- Lancement projet d'installations de parkings sur une dizaine de communes de l'agglomération (30 sites du total). Projet « clé en main » (ombrière de 10Gkw) soit environ 6,0Gw par parking et infrastructure de raccordement électrique pour permettre l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Coût : 4 M d'€ Vichy Ombrières a été créée, détenue à 50% par Vichy Communauté.
- Projet de centrales solaires au sol sur les sites de Montpertuis, de l'aéroport et de l'ISDND Golo : lancement d'un Appel et sélection de l'entreprise porteraire pour la mise en œuvre du déploiement de 4,5 hectares de panneaux photovoltaïques. Coût : 50 M d'€ Vichy Communauté deviendra 60% de la société de projet.
- La révision du PLU de Bellérive-sur-Allier pour une ouverture à l'urbanisation d'une partie du site de Montpertuis a été prescrite fin 2019 en prévision d'une approbation fin 2020.
- Etude d'un projet de production, stockage et consommation d'électricité au dépôt de bus urbaine afin d'alimenter les bus électriques. Les entreprises voisines ont été sollicitées pour intégrer ce projet d'autococonsommation mais les résultats de l'étude orientent vers la réjection du réseau : la décision reste à prendre. Coût de l'étude : 3600 €.

Energie Eolienne

- Accompagnement de communes du territoire sur un projet de 7 éoliennes en lien avec les partenaires porteurs. Projet d'investissement total : 30 millions d'euros.

Hydraulique

- Participation au développement du projet de centrale hydraulique sur le pont barrage du Lac d'Allier, secteur de la Plaine de Beuregard
- Projet d'investissement total : 11 à 12 M d'€ Vichy Communauté : 1 million d'€ - Ville de Vichy : 500 000 €.

Biogaz

- Etude réalisée sur le potentiel de réinjection du biogaz produit sur l'ISDND de Golo
- Coût : 12 350 €
- Un terrain situé le long du contournement sud-ouest de l'agglomération, sur la commune d'Issoire.

PTRÉ La plateforme territoriale de rénovation énergétique

- Un service dédié aux trénous de rénovation du parc privé : la plateforme territoriale de rénovation énergétique
- A destination de tous les propriétaires (sans conditions de ressources),
 - Un service complémentaire aux deux CPAH animées en régie par Vichy Communauté,
 - Situé dans la Maison de l'habitat, en plein cœur de ville à Vichy ;
 - Avec un site internet dédié créé en 2019.

Cet accompagnement des propriétaires vise à obtenir une aide financière (le prime locatif à la rénovation énergétique (PLRE), comprise entre 15,00€ et 30,00€/par logement, sous réserve des critères d'éligibilités (isolation et performances thermiques). Ce dispositif construit en 2018 et signé par les partenaires début 2019 s'oppose sur une prime Vichy Communauté avec l'aide de l'EPCI (pour les écomantœuvres) + Région (à travers son Contrat Ambition Région) ; également il peut déclencher les CEE et le Crédit d'impôt Transition Énergétique (CITE) et être complété par l'aide départementale à l'installation d'une chaudière bois. C'est donc un dispositif très intégré

Dès 2019, la technicienne a pu suivre une formation complémentaire autour des micro-entreprises bio-sourcées et réaliser un accompagnement personnalisé des ménages (diagnostic du logement, élaboration du plan de rénovation, conseils divers). Soient 94 contacts dont 56 propriétaires qui ont été conseillés et qui ont réalisé leurs travaux hors prime PLRE et dont 14 qui ont accédé à la prime pour effectuer leurs travaux, le coût moyen des travaux engagés en 2019 par logement, a été de 28 766 €.

Le bilan de deux années de mise en place des outils de partenariats et de conseils et accompagnement, a montré la force du réseau constitutif depuis des années par une technicienne expérimentée, auprès des professionnels du bâtiment, également, l'enjeu pour le propriétaire d'être orienté vers la bonne démarche par un service public qui incarne la neutralité et l'efficacité du guichet unique



a été présélectionné pour accueillir potentiellement le 1er ménageur du territoire. La modification du PLU d'Hautein a été approuvée en décembre en ce sens. Le choix final du site sera opéré en 2020.

Bois-Energie

Successeur de développer une dynamique économique durable et verte, le service développement économique a signé une convention de partenariat avec l'agence FIBOS Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la réalisation d'une étude sur la valorisation de l'essence de sapin peuplier ainsi qu'un cofinancement pour la promotion de formations spécifiques dans le filière bois pour les jeunes.

L'étude sur la valorisation du sapin peuplier (sapin commun) a de plus été complétée par une étude de positionnement stratégique sur la filière bois construction valorisant les essences forestières locales.

Réseau de chaleur

Présentation des résultats de l'étude de création et d'interconnexion des réseaux de chaleur sur les communes Vichy/Cusset/Bellerive, en octobre. Un retour du réseau de chaleur pourrait prendre place dans la plaine de Bocage, en octobre. Un retour du réseau de chaleur pourrait prendre place dans la plaine de Bocage, en octobre. Un retour du réseau de chaleur pourrait prendre place dans la plaine de Bocage, en octobre.

Coût étude : 46 166 €
Il fournit rendre compatible le PLU de Bellerive-sur-Allier avec ce projet, c'est pourquoi une modification du document d'urbanisme a été prescrite fin 2019 dans l'objectif d'une approbation fin 2020.

Pour l'ensemble de ces projets, Vichy Communauté a fait appel à une AMO juridique pour déterminer la forme de gestion : une Société d'Économie Mixte en lien avec le SDE OZ.
Coût AMO : 22 800 €

Après l'échec des négociations qui ont duré l'année, il est décidé de reporter la création de cette société à 2020 à l'issue des élections municipales et l'installation du nouveau conseil communautaire.
Par ailleurs, dans un contexte accéléré de changement climatique, Vichy Communauté a décidé de s'engager dans une démarche globale d'amélioration continue des services (sur 4 critères) visant la labellisation Cittigie.

PRÉSÉRATION ET RESTAURATION DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

La préservation et la restauration ont été engagées sous la forme de contrats territoriaux entre EPCI, partenaires techniques et financiers. Le Contrat territorial présente l'intérêt de mobiliser de nombreux acteurs : propriétaires, agriculteurs, exploitants forestiers, pêcheurs, collectivités.

Sur le territoire de Vichy Communauté trois contrats sont en cours, à différentes étapes.

- Contrat territorial de la Besbre achevé fin 2019
- Contrat territorial du Val d'Allier en cours
- Contrat territorial des affluents de l'Allier signé en juillet 2019

BASSIN VERSANT DE LA BESBRE AMONT

Concernant 17 communes, sur 330 km², ce contrat vise à créer une gestion équilibrée entre milieux naturels et usagers afin de garantir une eau de qualité et en quantité suffisante. Achèvé en 2019, une étude bilan-perspectives est en cours de réalisation demandée par les partenaires financiers Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental de l'Allier et Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

Dernières actions 2019 :

10 km² de linéaire de rivière restaurée, enlevement d'embûches, d'arbres morts, parêches, mashes, élagage, réceppe déboussolage, ... gros travail d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires. Accompagnement social de l'équipe de 5 personnes, en cours de formation, originaires de la Montagne Bourbonnaise et encadrées par un bûcheron expérimenté.

• **Agriculture :** la mise en place de mesures agro-environnementales depuis 2012 a nécessité une concertation importante auprès des agriculteurs. Près de 5 000 hectares de zones humides sont ainsi préservées (absence fertilisation et pas de drainage) et la fermeture des fonds de vallées est évitée.

• **Communication, animation et sensibilisation :** beaucoup de sensibilisation grand public autour de la ressource eau a été réalisée cette année, à travers médias locaux, sorties nature, accueil de scolaires (Journée nationale H2O, Journée des Moulins) mais aussi directement, au cas par cas, auprès d'acteurs locaux, par un travail quotidien.



SENSIBILISER ET IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le service Transition Énergétique a mené une série d'animations à destination du grand public et des scolaires.

- Assises Citoyennes de l'Energie – du 6 au 8 juin Coût : 6 551,31 €
- Concours Junior Mon Territoire à Energie Positive Coût : 2 730,85 €
- Lancement du programme Watt' à l'école (sensibilisation des scolaires aux économies d'énergie). Coût : 22 280 €
- Foires de la Récup' – du 23 au 24 novembre 2019 Coût : 6 811,17 €
- Interventions ponctuelles au Grand Marché de Vichy : distribution d'ampoules LED sensibilisation aux éco-matériels

VAL D'ALLIER - RIVE GAUCHE DU LAC D'ALLIER

Le réaménagement de la rive gauche du lac d'Allier est terminée. **3,5 km de berges de la rivière Allier ont été renaturés** en dérofissant l'ancien mur de béton du quai et en supprimant les érosions évoquées de l'embouchure du Japon. La rue Claude Declercq (Bellivière-sud-Allier) a été rendue principalement aux piétons et aux vélos, ce qui contribuera à une plus grande attractivité touristique du site. Enfin, près de 7 km de voie piétonnière/velos, reliant le pont de chemin de fer d'Abrest au point de l'Ecole de Vichy, c'est le premier tronçon de la voie verte de Saint-Yorre à Billy.

Au cours de ce chantier, de nombreuses plantations ont été mises en œuvre ainsi que la restauration écologique de la confluence du Sarron.

Coté: 21 M d€ HT

Soutien de Région Auvergne Rhône-Alpes, Etat, Union Européenne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Département de l'Allier 3,5 M d€ engagés par Vichy sur le curage de la retenue.

Prix de la cohésion sociale et territoriale
récompensent la plus-value apportée par ces investissements : 1,31 € de retour pour 1 € investi par la collectivité.



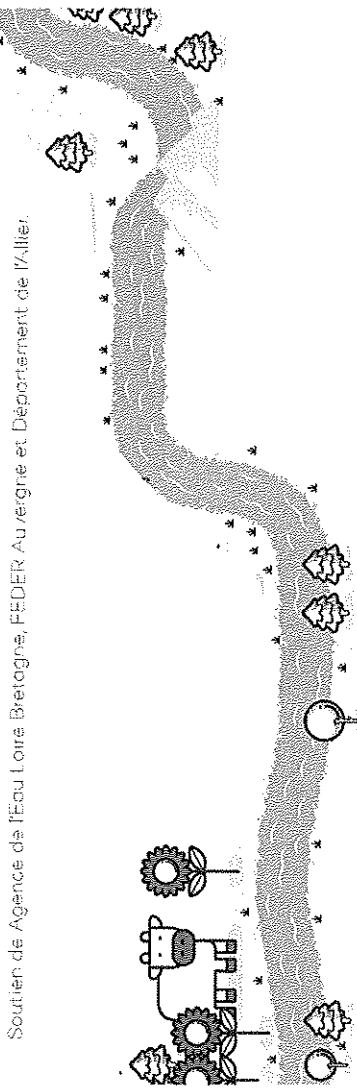
Photo Chantal et Jean - Vichy Developpement

AFFLUENTS DE L'ALLIER

Signé le 20 juillet 2019, ce contrat a pour périmètre une surface d'environ 600 km² pour 750 km de cours d'eau (Sichon, Jclan, Margon, Soutet, Dorot, Saïmon, Briandet, Béron et Servagnon). Le programme de 36 actions comprend 5 volets (Qualité de l'eau superficielle et souterraine / Gestion quantitative de la ressource en eau / Fonctionnement des cours d'eau et préservation des espèces aquatiques à forte valeur patrimoniale / Défense des zones humides / Animation et communication).

Coté: 271 480 € HT pour 2 ans.

Ce contrat rassemble 4 maîtrises d'ouvrage : la Fédération pour la Rêves et la Protection du Milieu Aquatique de l'Allier, la Communauté de Communes du Pays de Lépolissois-Vozelle et Vichy / Communauté Soutien de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, FEDER Auvergne et Département de l'Allier.

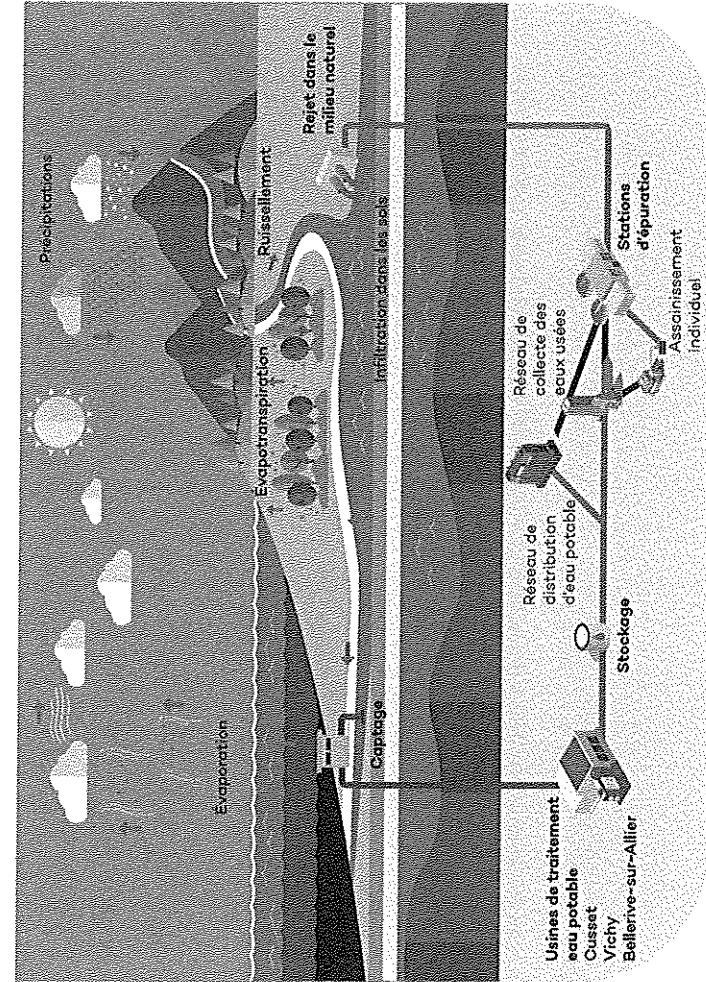


Dans le cadre de ce programme, deux marchés ont été lancés en fin d'année. Des mesures ont été spécifiées dans le CCTP de chaque d'eux pour limiter les déplacements (émission de particules), prévoir un kit anti-pollution pour le chantier, lutter contre les espèces exotiques envahissantes et intégrer 500m consacrées à l'insertion. La clause d'insertion sociale du marché d'études prévoit également à minima la possibilité d'un stage d'une semaine.
De plus, Vichy Communauté est un partenaire technique de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier. Ainsi, au titre de ce contrat territorial, le SAGE Allier Aveyron a lancé l'inventaire des zones humides pour identifier les secteurs à préserver sur le territoire et pourvoir des nouveaux projets, respecter le principe « éviter - réduire - compenser ». Trois groupes de travail rassemblent tous les usagers (agriculteurs, élus, pêcheurs, riverains, associations naturelles locales...).

Risque inondation

Vichy Communauté intervient aussi face au risque inondation et met en œuvre :

- Plan de Prévention des Risques d'inondation de l'Allier conduit par l'Etat
 - Elaboration du Plan de Prévention des risques d'inondation des affluents de l'Allier
 - Réalisation d'une étude de réduction de la vulnérabilité du projet de plateau d'économie sportive
- La conception de ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de Vichy Communauté notamment par la diminution du nombre de logements, la préservation des biens ou la sécurisation des infrastructures techniques.



PRÉSÉRATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (E.N.S.)

Vichy Communauté a pris la maîtrise d'ouvrage de deux espèces naturelles sensibles, encadrée par le schéma départemental des E.N.S depuis plus de 10 ans. Le plan de gestion de 5 ans d'un E.N.S. aborde sur 4 axes : la restauration et l'entretien des milieux ; la sensibilisation et la valorisation ; les suivis scientifiques ; la coordination et le suivi. Il faut souligner que la sensibilisation du grand public et des scolaires restent un objectif majeur de Vichy Communauté avec un nombre croissant de propositions démonstratives thématiques chaque année et en lien avec une coordination départementale (Hérault et cévennes par site). Cette coordination a notamment permis l'émergence d'un réseau des Coteaux calcaires Sud Allier.

L'année 2019 est marquée par la succession de 2 années de sécheresse, avec des incidences sur les suivis scientifiques et l'écopâturage, notamment.

ENS de la Boire des Carrés (2018-2022)

Gestion confiée à la LPO Auvergne

Pour sa 4^e saison, le suivi des Cistudes (population remarquable) par capture et marquage s'est déroulé par piégeage dans la baie des Carrés, seule avec le niveau d'eau suffisant 28 individus ont été identifiés contre 53 en 2015 et 58 en 2014. Depuis 2 ans, les odonates (libellules) ont été retenus comme indicateurs pertinents pour les pelouses sèches. 2 espèces sur 3 étaient présentes en 2019 ; dans ce contexte de changement climatique, il sera particulièrement intéressant d'observer l'évolution de l'odonatofaune.

La population de *Dactylotus genei* ou criquet des choux, extrêmement rare dans le Val d'Allier à l'échelle régionale, est particulièrement suivie depuis sa découverte en 2017. Afin de garantir la fiabilité des suivis, le gestionnaire s'appuie sur des protocoles éprouvés soit au sein du réseau des fédérations naturalistes, soit du Muséum National d'Histoire Naturelle. Stégascent de ce criquet, 2 protocoles ont été testés en 2019, donnant à une estimation de 160 à 200 individus ; il sera donc nécessaire d'affiner les prochaines années.

La saison 2019 d'écopâturage bovin s'est mieux déroulée, l'éleveur ayant été rappelé à l'ordre en 2018 (convention annulée). Elle a été écourtée en l'absence de repousse suffisante pour pouvoir proposer les bovins à l'automne.

L'entretien des sentiers, porté depuis 2018 entre gestionnaire et service Sports/Activités de pleine nature de Vichy Communauté est désormais rodé. Cette coopération expérimentale autour d'un itinéraire de randonnée qui traverse le site, a permis d'accroître le nombre d'interventions, plus régulières et complémentaires, en prenant en compte l'intensité touristique du site.

Mise en service au printemps 2018, l'application « Balades à la Boire des Carrés » n'a pas encore atteint une visibilité satisfaisante ; la restructuration de « Vichy Destinations », l'offre de tourisme devenu communautaire n'a pas permis en 2019 de collaborer étroitement. Par ailleurs, Vichy Communauté a

apporté son soutien financier au programme « Loire pour tous » et à l'association Braille et Culture, pour la réalisation d'une interface avec cette application, qui facilitera l'accès des publics en situation de handicap. Enfin, pour renforcer le lien aux riverains, la LPO a présenté son projet de newsletter annuelle, à paraître en 2020.

La LPO a opéré un record suivi photographique de l'E.N.S., réalisé tous les 5 ans pour conforter la vision terrestre du site (évolutions naturelles et aménagements).

ENS de la côte Saint-Amand (2016-2020).

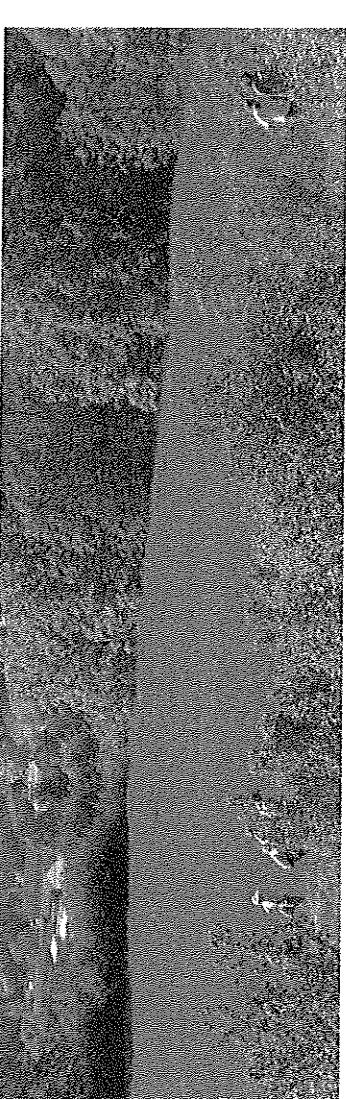
Gestion confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier

Sur ce site, la maîtrise forcée représente un enjeu pour pérenniser interventions et aménagements. En 2019, on comptabilisait un total de 54 terrains et 20 ha dont 20 parcelles communales (4.5ha) ; 24 parcelles communautaires (12ha) et 12 parcelles en convention (3.5 ha). 25 autres parcelles (8 ha) ont été identifiées et sont en cours de négociation. Le temps de l'arbitrage foncier dépasse de beaucoup le rythme de l'année pour pouvoir espérer des résultats (acquisition ou convention d'usage)...

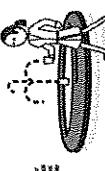
Sur l'une de ces parcelles, acquise récemment et débroussaillée en 2019, un futur verger conservatoire est en cours de réalisation, les portes-greffe ont été identifiées ou complétées. En matière d'écopâturage, l'enjeu repose sur le respect du plan de charge (UGB) et malgré une attention portée à la pression sur le parc central, le troupeau de brebis a de nouveau surpâturé les hauteurs (Harlèquins), ce sera un point de vigilance en 2020, avec l'éventualité de mettre en place une clôture électrique à mi-pente. Au bas de la colline, la source qui sert d'alibrevou a donc été entretenu toutefois, à l'arrache du retour du sentier d'interprétation sur l'extension de l'E.N.S. toujours pas de résurgence visible (source tanie depuis 2018).

En septembre, une nouvelle réunion avec les agriculteurs en présence d'un apiculteur a permis d'évoquer l'agriculture (du plateau) et l'environnement : culture mellifère ; traitement cryptoparasitaire des brebis et effet sur les abeilles ; risques des SDHI, fungicides parfois présents en semences engrangées, inhibiteurs non cibles d'une enzyme respiratoire des champignons parasites (CNRS, 2018) ; si l'enzyme est présente chez tous les êtres vivants, avec un risque à terme sur l'environnement et la santé humaine (cancel).

En termes de suivi scientifique remarquable, le CEN a opéré celui des populations d'Azuré du serpentin (Muscineo annan), espèce rare et emblématique du site, concerné par le Plan National d'Actions (PNA 2018-2028) en faveur des papillons diurnes. 37 individus ont été repérés, essentiellement sur les talus d'Abrest. Par ailleurs, s'agissant des orthoptères au rôle de sentinelles toujours dans le contexte de changement climatique, il faut signaler la présence nouvelle de 2 espèces méridionales.



PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES



TOURISME, ATTRACTIVITÉ ET LOISIRS

- Promotion du tourisme par Vichy Destinations,

- Office de tourisme intercommunal :

Château de Billy, Maison du Patrimoine à Châtel-Montagne, circuits touristiques -

équipements touristiques : Foyer du Montbellet, Logis-des-Gardes, plan d'eau de Saint-Clement, petit patrimoine culturel.

- Réalisation de voies : Via Allier le long de la Rivière

Fleuve. La première tranchée située sur la Boxule du Lac et la Souche des îles en rive gauche (Belliville-sur-Allier), a été octroyée en octobre ; tandis que s'est effectué le travail réglementaire nécessaire à l'obtention des autorisations pour aménager les autres tranchées

Dans un objectif de communauté ville-campagne, l'intercommunalité apporte son concours à la mise en place d'itinéraires de mobilité douce en connexion avec la Voie verte : la piste verte initiée par Creuzier-le-Vieux, en concordance avec la population (mise à disposition d'un Chargé de mission) au cœur de 5 communes (Creuzier-le-Vieux, St Remy/des-Fossés, Bill, St Rémy/en-Rollat, Charneil) et 2 thématiques : Rive droite de l'Allier « histoire » et rive gauche « nature ».

Concernant respectivement les sites du Foyer du Montbellet et de la Loge-des-Gardes (bases de loisirs intergénérationnels), deux études sont en cours pour

- Définir des axes de développement des activités de pleine nature en moyenne montagne
- Améliorer l'offre à destination des populations de l'agglomération
- Renover/renouveler avec des objectifs qualitatifs écologiques
- Créeer un outil pour la mise en place de produits touristiques

Coût Etude Loge-des-Gardes :
33 650 € HT
30% AJRA = 10 095 €
50% CDG3 = 16 825 €

Coût Etude Foyer du Montbellet :
28 050 € HT
30% AJRA = 8 415 €
50% CDG3 = 14 025 €

Dans un objectif de cohérence de la stratégie Vienne verte et bleue, l'équipement du plan d'eau de Saint-Clement, base de loisirs / activités nautiques et parcours acrobatiques a été amélioré : services, offre pour tous avec LabelTourisme et Handicop (pour les 4 handicaps) et aménagements paysagers tels que création d'un chemin naturel et d'un parking de délestage, dans un pré avec jachère fleurie (6 800 m²). Coût : 4 245 € HT

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



Le deuxième année du programme d'actions du Projet Alimentaire territorial a notamment permis de consolider l'inventaire foncier agricole (par comité) et de créer un poste spécifique d'animation foncière territoriale pour faire le lien entre porteurs de projets et potentiels cédants agricoles en maintenant une veille active, aussi bien du côté des partenaires de l'assemblée ou foncier et à l'installation que du côté des maîtres accompagnés en matière de développement d'une agriculture de proximité.

Par ailleurs, le marché consu avec la cuisine centrale de Cusset a placé la restauration collective étudiente au cœur du dispositif du Projet Alimentaire Territorial, avec la valorisation des circuits courts, les débouchés pour des fournisseurs de produits locaux de qualité (sous SIQ3).

Lutte contre le gaspillage alimentaire

De plus, en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, principal levier d'économies en faveur de l'introduction des produits locaux de qualité en restauration collective, l'action pilote sur les cantines scolaires de Cusset et le pôle Universitaire de Vichy s'est terminée en juin. Ainsi s'agissant des repas étudiants, la démarche a donné des résultats satisfaisants portant du constat suivant : 62 g jetés lors de la 1ère pesée de diagnostic + 9g de pain (résultats très satisfaisants dès le démarrage puisqu'il s'agit d'un self-service donc possibilité de resservir ce qui n'a pas été consommé).

Concernant les assiettes de plats chauds et notamment de féculents, sont proposées à l'avance, donc possibilité de demander une portion adaptée à une petite famille. 5 kg de pommes de terre rissolées ont été cuisinées en fin de service pour pouvoir terminer de servir tout le monde et finalement l'équivalent de 9kg a été jeté en fin de service (n° + français vers). La gestion approximative des effectifs peut donc orienter à une sur-anticipation sur les quantités à servir. Gaspillage sur les boules de pain car elles sont peut-être trop grosses pour certaines personnes (70 g) mais cette présentation en pain individuel est une demande du chef des charges du Pôle.

Leviers d'action mis en place pour la 2ème pesée : proposer des assiettes « petite pain » et proposer un affichage de sensibilisation
2ème pesée : 21g + 6g de pain
3ème pesée : 29g + 3g de pain

Cette action était doublée d'une sensibilisation des étudiants à l'initiative du Pôle Universitaire : la médiation alimentaire par la « poupee-morionnette » de l'Université de Clermont (à l'origine utilisée sur le thème du handicap et de l'acceptation des différences.)

Enfin, les déchets organiques (10 532 tonnes de biodéchets (presque le double de 2016) sont valorisés par Très apprécié de la population, un guide des producteurs locaux a été édité en 2019 répertoriant un maximum de producteurs de l'agglomération proposant de la vente directe en circuit court

Sortie du guide des producteurs

TRI ET COLLECTE DES DÉCHETS

En matière de déchets, Vichy Communauté a porté ses efforts sur le recyclage - avant que l'obligation devienne un déchet - grâce au développement de la Recyclerie installée sur Cusset. L'activité est soutenue par Vichy Communauté à la tonne sortante magasin + via 4 formations (collecte / valorisation / commercialisation / sensibilisation).
Coût : 45 624 € (33 000 € à la vente et 12 624 € à la sensibilisation).

Ce qui se traduit par :

- 576 tonnes entrées dans la recyclerie (collecte sur RDV, en déchèteries ou sur place via la zone de dépôt)
 - 255 tonnes revendues en magasin
 - 233 tonnes envoyées dans des filières de recyclage
 - 23 tonnes de déchets acheminées sur l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.
- Les animations sont réalisées auprès d'un public avant tout scolaire : celles sur l'extension des consignes de tri ont été proposées en 2019 aux maternelles. 55 animations pour environ 12 624 €. Certaines animations sont également proposées dans le cadre de salons ou autre manifestations. Notamment, Fiertés de la Recup est une manifestation qui a pris de l'ampleur lors de la Semaine Européenne du Recyclage des Déchets, en coopération avec les programmes TEPOS et PAT.
2000 visiteurs / 34 exposants / 100 ateliers / 300 participants aux ateliers
Coût : 6311 € (Dmz : 2 612 € - TEPOS 2 035 € - PAT 2 663 €)

Concernant le nettoyage des bâtiments et équipements de Vichy Communauté, les produits employés sont conformément à la commande d'Urgap, certifiés EcoLabel sur l'ensemble des sites communautaires.

Conformément à l'article 72 du CCTP, le prestataire n'utilise que des produits raticides, sourcides et insecticides homologués par le Ministère de l'Agriculture détenant les certifications CERTIPHYSO et CERTIBIOCIDE, noffertifs pour la faune des parcs ou bosquets. Dans chacun de ses marchés, il est précisé que les tournées d'intervention doivent limiter les déplacements et ainsi, leur impact environnemental. De même, l'envoi des documents est toujours dématérialisé.

Nouvelles consignes de tri et nouveau centre de tri

En 2019, nouvelles consignes de tri corrélées à l'échelle de tout le Département et ouverture du centre de tri à Chézy avec la Société Publique Locale Allier Tri.



DANS L'ALLIER C'EST MAINTENANT
Dès le 1er mai

- Suivi et entretien des réseaux
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Gestion des stations d'épuration
- Gestion des actions de production et distribution de l'eau potable

ASSAINISSEMENT

Le service Assainissement joue un rôle majeur dans la garantie apportée à la production durable d'une eau de consommation, avec l'objectif de réduire les pollutions, le risque inondation et limiter les consommations d'énergie liées à la gestion des eaux usées. La question des eaux pluviales entre en compte, nécessitant le développement de techniques dites « alternatives » pour :

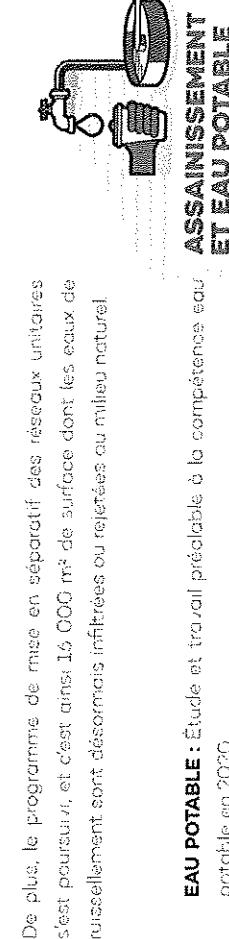
- préserver la ressource en eau, en favorisant l'infiltration ou plus près de là où la pluie tombe,
- limiter les rejets directs, concentrés et rapide dans les cours d'eau (risque inondation),
- préserver la qualité des milieux aquatiques par phytoaménagement,
- développer la biodiversité dans les espaces urbains,
- lutter contre les îlots de chaleur en ville.

Vichy Communauté a financé la création d'un bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales route de Charnay à Cusset, après élaboration concertée d'un plan d'action avec le Département (gestionnaire de voirie) et la commune. Le Département s'est engagé à veiller au bon entretien des accotements et fossés, Cusset a modifié les avaleurs afin de faciliter l'enrobage direct des eaux de ruissellement et Vichy Communauté a créé un puits perdu situé dans le bassin de rétention/infiltration.



Tarifs de tarissement, début juillet 2019 -

Plus détaillés du 26 juillet 2019 -
Le bassin retient aujourd'hui son rôle hydraulique : infiltration des eaux pluviales sur place, temporaire et diminution des débits rejetés au Jolan et protection des rivières contre le risque inondation. Les conditions météorologiques de l'année n'ont pas permis de végétaliser le bassin, pour agir sur la biodiversité et la dépollution des eaux pluviales. Elle est prévue au printemps 2020.



De plus, le programme de mise en séparatif des réseaux unitaires s'est poursuivi, et c'est ainsi 16 000 m² de surface dont les eaux de ruissellement sont désormais infiltrées ou rejetées au milieu naturel.



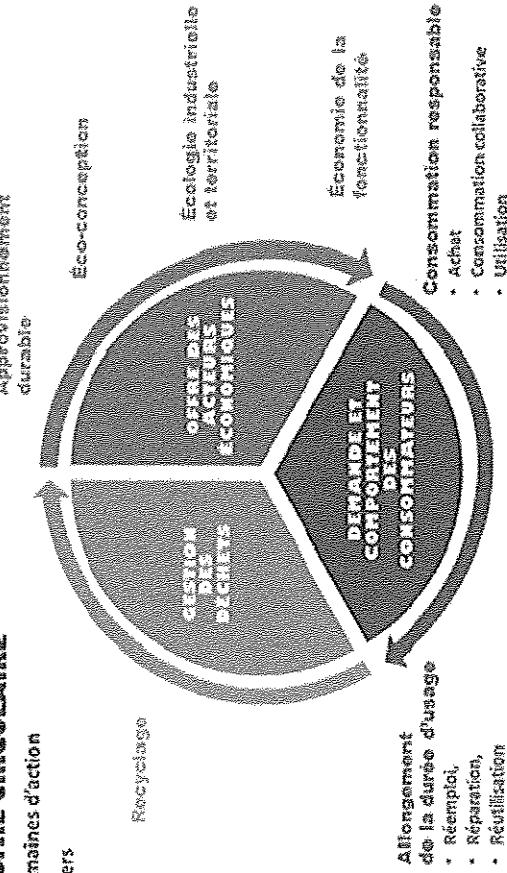
- Suivi et entretien des réseaux
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Gestion des stations d'épuration
- Gestion des actions de production et distribution de l'eau potable

CONCLUSION

En 2019 Vichy Communauté et ses 84 000 habitants, a continué de porter son projet de territoire (2015-2025) dont le plupart des objectifs sont en cours de réalisation : le renouvellement urbain de Pélissans-Dorcins est désormais bien inscrit dans le paysage du cœur de l'agglomération tandis que les aménagements liés aux déplacements ont fait leur place aux modes doux et que les équipements (de loisirs et sportifs) s'inscrivent de manière continue dans la transition énergétique et écologique de la ville. La réalisation la plus emblematique étant l'aboutissement de la rénovation des berges du lac d'Aillier sur Bellanne-sur-Ailler, avec le renouvellement complet de la boucle des îles (et la liaison Vélo verte de la vélo-route Nevers/Pelvoux-les-Rots). D'autres projets à caractère sportif et de loisir ont été étudiés particulièrement en montagne Bourguignonne, présentant à la fois un enjeu économique (touristique) et social (révolution de centre-bourg, lieu-vie-campagne). L'ensemble du territoire est résolument tourné vers une activité économique du sport et de la santé en se positionnant notamment sur un concept de laboratoire du bien vieillir (City Lab), en partenariat avec l'Université de Clermont-Auvergne.

Vichy Communauté territoire à énergie positive, soutenu par l'ADEME, a décidé de se lancer dans la démarche globale Crit'ergie : améliorer en continu son action publique locale de maîtrise de l'énergie en mobilisant l'ensemble de ses services les 4 prochaines années. Est-ce l'un des leviers pour la collectivité de devenir un acteur à part entière de l'économie circulaire (cf annexe) sur le territoire ? Notamment par sa responsabilité en matière d'amélioration continue de la commande publique ?

ECONOMIE CIRCULAIRE



Selon l'ADEME, l'économie circulaire se définit "selon moi" comme une économie qui, dans

**RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE
VICHY COMMUNAUTÉ
9 PLACE CHARLES-DE-GAULLE
CS 92 956
03209 VICHY CEDEX**

**04 70 96 57 00
ACCUEIL@VICHY-COMMUNAUTE.FR
WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 5 A/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/07/2020

Objet de l'acte :

DEVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT 2019

Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 31/07/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 23JUIL2020_5A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200723-23JUIL2020_5A-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 5A.pdf (99_DE-003-200071363-20200723-23JUIL2020_5A-DE-

1-1_1.pdf)